

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 novembre 2023 à 19H00

Sous la présidence de Monsieur PAGES Patrick.

Présents : tous les membres en exercice sauf :

- Monsieur HUET Bruno ayant donné pouvoir à Monsieur PAGES Patrick
- Monsieur GERVIN Ludovic ayant donné pouvoir à Monsieur REMONDIN Marc
- Monsieur HARDY Nicolas, absent

M. le Maire demande de bien vouloir ajouter deux points à l'ordre du jour: Tarif de la coopérative scolaire et Décision Modificative technique.

Cette proposition d'ajout de deux points est acceptée à l'unanimité.

Madame GOURIO Lorène est désignée secrétaire de séance.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

I) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 19 octobre 2023

Monsieur le Maire donne lecture du précédent Procès-verbal.

Le compte-rendu de la séance du 19 octobre 2023 est adopté à l'unanimité.

II) Affaires générales

1 – Motion sur la situation financière du département de l'Essonne

Le département est le 1^{er} partenaire des communes, et au travers de ses différentes compétences nous accorde des subventions pour réaliser des travaux d'investissement. La situation financière de l'Essonne comme celle des départements d'Ile de France est alarmante.

Des dépenses obligatoires supplémentaires apparaissent et le niveau des recettes est en baisse perpétuelle. Le marché de l'immobilier qui subit actuellement un retournement en terme de construction et de vente est, à travers des ressources prélevées sur les droits de mutation, un financeur. Du fait de cette actualité, nous devrions subir une baisse d'environ 30% de cette taxe reversée aux communes.

Ce n'est qu'un exemple, mais qui reflète le niveau des finances départementales.

Pour cela il est proposé au conseil d'adopter une motion qui sera envoyée au gouvernement à travers le CD 91.

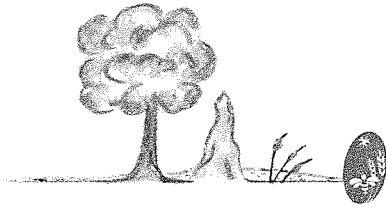
Arrondissement d'Evry - Canton de Mennecey

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

1, rue Georges Bercher - 91720 PRUNAY-SUR-ESSONNE

Téléphone : 01 64 99 52 17 - Télécopie : 01 64 99 33 46 - Courriel : prunaysuressonne@orange.fr

www.prunaysuressonne.fr



2 - Adoption au 1^{er} janvier 2024 du référentiel de nomenclature budgétaire

Il nous est demandé d'adopter le référentiel M57 pour le budget communal 2024. Après accord du comptable reçu le 22 novembre dernier, il est proposé d'adopter ce référentiel dès le 1^{er} janvier 2024.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3 – Tarif de la coopérative scolaire

La commission scolaire intercommunale de notre RPI (regroupement pédagogique intercommunal) s'est réunie le 23 novembre dernier.

Il a été retenu par les quatre communes que le montant alloué dans le cadre de la coopérative scolaire serait de 32 euros par an et par enfant.

Il est donc proposé au conseil de retenir ce montant.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

4 – Décision modificative

Une correction d'anomalie a été demandée par notre comptable public sur le budget 2019. Il s'agit d'affecter la somme de 128777, 28 € en recettes d'investissement sur la ligne 21531 et d'affecter cette même somme en dépenses d'investissement sur la ligne 21538. Cette action n'impacte nullement les finances locales, c'est une décision modificative technique.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

III) Urbanisme :

5 – Délibération sur les zones d'accélération / d'exclusion des énergies renouvelables

La loi climat et résilience modifie fortement nos habitudes et certaines actions sont déjà en cours.

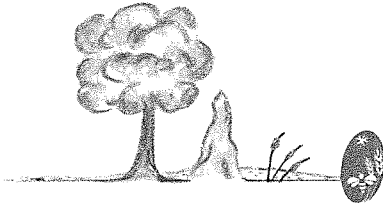
Toutefois, une d'entre elle, le soutien aux énergies renouvelables n'obtient à ce jour, pas les résultats escomptés.

Pour cela, dans le cadre de la loi 2023, il est possible de déterminer des zones d'accélération, et il est possible de concerter la population.

Lors du dernier conseil nous avons délibérer pour la mise en place d'un recueil d'avis et de remarques de la population.

Au vu des retours et après échange sur ce dossier, il est proposé au conseil de prendre une délibération regroupant les différents points évoqués.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.



IV) Questions diverses:

6- Agenda

9 décembre 20h: Tournoi de Ping Pong au profit du téléthon

17 décembre 10h : Noël des enfants

5 janvier : Vœux à la population

27 janvier au 4 février : Salon Photo Art et Matière

18 au 20 mai : Accueil des Pruniers de France

9 juin : Elections européennes

22 et 23 juin : Prunay en Fête

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Le Maire.
Patrick PAGES.

The image shows several handwritten signatures in black ink. To the right of the signatures is the official seal of the Mairie de Prunay-sur-Essonne, which is circular and contains the text 'MAIRIE DE PRUNAY SUR-ESSONNE' and '(91)'. A large, stylized signature, likely of the Mayor, is written over the seal.